

Réf: Dossier N° 032854

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « RESAH INDUSTRIES »

Siège social Abidjan, Cocody, CANNEBIERE,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/07/2021 reçus par Me YAPO-KOYO Flore, et enregistrés au CEPICI le 06/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « RESAH INDUSTRIES »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- La création et gestion d'exploitation agro pastorale et aquatique ;
- La production animale ;
- L'élevage de lapins, volailles, bovins, ovins, porcins et autres ;
- La pêche ;
- L'aquaculture (pisciculture) ;
- La distribution, la vente en gros, demi-gros, et détail de produits pastoraux et d'espèces aquatiques ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la location de tous matériels nécessaires à la réalisation de l'objet social ;
- L'acquisition, la prise à bail, la gérance, la location de tous fonds de commerce, d'immeubles bâtis ou non pouvant servir d'une manière quelconque à la réalisation de l'objet social ;
- La passation de tous marchés entrant dans l'objet de la société soit par voie de soumission ou autrement, avec tout service public ou avec tout particulier ;
- La prise de participations par tous moyens dans toutes sociétés créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe, notamment par voie de souscription, achat de titres, fusion, création de sociétés nouvelles, succursales, filiales, associations en participation ou groupement d'intérêts communs.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, CANNEBIERE,

Dirigeant(s) : Mme MARIAM DIALLO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04775 du 31/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23912/GTCA/RC/2021 du 31/08/2021

